Dow AgroSciences

Sightline™ A Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE

GROUPE	2	HERBICIDE

L'herbicide Sightline A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, de plantes envahissantes et d'arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les sites industriels et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %
Metsulfuron – méthyl 9,45 %
Avertissement : contient l'allergène sulfites
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 30409 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 0,1 kg - Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE
Les **préposés à l'application** doivent porter une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques.
Les **préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes de caoutchouc.
Réentrée – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE
N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les espaces de récréation, est minime. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION
- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle à part de la buanderie de maison.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques. Suivre les indications concernant les zones tampons terrestres et aquatiques spéfiées à MODE D'EMPLOI. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'herbicide Sightline A, appliqué en post-levée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes dans les grands pâturages libres, les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres zones non cultivées. Éviter d'effetuer des applications dans des conditions de froid ou de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire toutes les instructions d'usage avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant de Dow AgroSciences (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Sightline A sur les plantes en croissance active. Ne pas appliquer lorsque la température dépasse 28 ^{o}C.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
L'herbicide Sightline A est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges annuelles et vivaces, les plantes envahissantes et les arbustes. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être toléré. Des lésions à des plantes utiles ou la perte de celles-ci peuvent survenir si l'on n'observe pas les précautions suivantes. Ne pas appliquer ni drainer ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou près de celle-ci, ou dans des endroits où leurs racines peuvent dépasser ou dans d'autres endroits où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec les racines. Ne pas appliquer sur les passages piétonniers, les voies d'accès, les courts de tennis ou autres endroits similaires.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide Sightline A par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres, dans les pâturages, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent pas être traitées plus qu'une fois par deux ans.
- Appliquer l'herbicide Sightline A avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide Sightline A ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être toléré. Contacter Dow AgroSciences Canada Inc. pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.

Mélanges en réservoir
Ne pas appliquer ou mélanger ce produit avec un additif, un pesticide ou un fertilisant à moins que cela ne soit expressément recommandé sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI
LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des parasites aquatiques. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne
NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons
Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :**	
		Habitats d'eau douce	**Habitats terrestres♦♦**
Pulvérisateur agricole♦	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées	10	15

Aérienne	Pâturages permanents, grands pâturages libres, zones industrielles et autres zones non cultivées	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475
		Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
		Voilure fixe (très grosse)	100	375
		Voilure tournante (très grosse)	90	225
		Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
		Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

♦Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.
♦♦Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

ZONES NDUSTRIELLES (Y COMPRIS EMPRISES), AUTRES ZONES NON CULTIVÉES, GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS

HERBICIDE SIGHTLINE A UTILISÉ SEUL
Appliquer l'herbicide Sightline A à raison de de 135 – 230 g/ha. Appliquer lorsque la végétation indésirable visée est en croissance active. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles

pousses de chardon des champs. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 110 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne et 200 litres/ha pour l'application terrestre. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide Sightline A utilisé seul – Suppression saisonnière

Taux d'herbicide Sightline A	Supprimées tout au long de la saison	Suppression
135 g/ha	neslie paniculée, bardanette épineuse, vergerette du Canada, chardon des champs, stellaire moyenne, trèfle, séneçon vulgaire, petite herbe à poux, tanaisie vulgaire, spargoute des champs, saponnaire des vaches, pissenlit, scabieuse des champs, sagesse-des-chirurgiens, renouée scabre, ortie royale, ortie de la Caroline, kochia♦, renouée persicaire, chardon penché, crépis des toits, marguerite blanche (pré-bourgeon), laiteron des champs, chardon épineux, amarante fausse-blite, soude roulante, matricaire inodore, bourse-à-pasteur, centaurée maculée, tabouret des champs, érodium cicutaire, mélilot, renoncule âcre, sarrasin de Tartarie, canola spontané♦♦, symphorine occidentale, moutarde des champs, centaurée du solstice	verge d'or du Canada, chénopode blanc, renouée liseron
170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus gnaphale, patience crépue, épilobe à feuilles étroites, lépidie à feuilles larges, antennaire négligée, luzerne spontanée, herbe à poux vivace, rosier des prairies, fraisier de Virginie	armoise absinthe
230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise absinthe, laitue scariole	achillée

♦Biotypes non résistant aux ALS
♦♦Toutes variétés sauf canola résistant aux ALS

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées jusqu'à 12 mois après application d'herbicide Sightline A utilisé seul

Taux d'herbicide Sightline A	Supprimées jusqu'à 12 mois	Réprimés jusqu'à 12 mois
135 g/ha	matricaire inodore	chardon des champs, pissenlit
170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus chardon des champs♦, pissenlit, fraisier de Virginie	armoise douce, armoise de l'ouest, symphorine occidentale, rosier des prairies
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus rosier des prairies	
230 g/ha	armoise douce	chalef argenté

♦ Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées jusqu'à 24 mois après application d'herbicide Sightline A utilisé seul

Taux d'herbicide Sightline A	Supprimées jusqu'à 24 mois	Réprimés jusqu'à 24 mois
170 g/ha	fraisier de Virginie	chardon des champs♦, pissenlit, armoise douce, rosier des prairies
200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus	symphorine occidentale
230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus pissenlit, armoise douce, rosier des prairies, chardon des champs	

♦ Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours (ou le nourrir de foin non traité) dans une zone non traitée avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE SIGHTLINE A

L'herbicide Sightline A peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les mesures de précaution, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette du produit d'association. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression tout au long de la saison

Composants	Taux	Suppression tout au long de la saison
Herbicide Sightline A	135 g/ha	Mauvaises herbes à feuilles larges armoise absinthe, laiteron potager, laitue bleue (parties épigées), chardon vulgaire (parties épigées), bardane < 4 feuilles, lampourde glouteron, verge d'or du Canada, plantain majeur, salsifis majeur, herbe à gomme (parties épigées), épervière, cranson dravier (parties épigées), chénopode blanc, armoise douce, ortie dioïque, renouée liseron, laitue scariole Arbustes chalef argenté (saule de Wolf) Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5-2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression ou répression tout au long de la saison

Composants	Taux	Suppression tout au long de la saison
Herbicide Sightline A	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus Mauvaises herbes à feuilles larges Armoise de l'ouest Arbustes Potentille frutescente Plus toutes les mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D Amine 840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840-1440 g e.a./ha (équivalent à 1,5 – 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression jusqu'à 12 mois après application

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide Sightline A	135 g/ha	chardon des champs♦, pissenlit, fraisier de Virginie
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha of 2,4-D Amine 600)	

♦Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide Sightline A	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	potentille frutescente, symphorine occidentale, rosier des prairies <u>Mauvaises herbes supprimées à ce taux</u> Armoise douce

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 12 mois après application
Herbicide Sightline A	200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	armoise de l'ouest, armoise douce, chalef argenté (saule de Wolf),

Mélange en réservoir - Herbicide Sightline A plus herbicide 2,4-D Amine – suppression jusqu'à 24 mois après application

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	135 g/ha	pissenlit, fraisier de Virginie
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	170 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	armoise douce <u>Mauvaises herbes supprimées à ce taux</u> chardon des champs, rosier des prairies

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	200 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	chardon des champs♦, chalef argenté (saule de Wolf), symphorine occidentale, rosier des prairies

♦Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Composants	Taux	Suppression jusqu'à 24 mois après application
Herbicide Sightline A	230 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus plus armoise de l'ouest, potentille frutescente
2,4-D Amine	1,1 kg e.a/ha (équivalent à 2,0 L/ha de 2,4-D Amine 600)	

Délais à respecter avant la récolte/pâturage pour l'herbicide Sightline A mélangé en réservoir avec l'herbicide Amine 600.

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le fourrage ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE SIGHTLINE A – Terres non cultivées

L'herbicide Sightline A peut être mélangé en réservoir avec du glyphosate pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées dans les emprises, les zones industrielles et autres zones non cultivées (où un sol nu est souhaité). Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les mesures de précaution, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette de l'autre produit.

Mélange en réservoir – Herbicide Sightline A plus Herbicide Glyphosate

Utiliser 135 – 230 g/ha d'herbicide Sightline A mélangé en réservoir à 0,8 – 4,3 kg e.a./ha d'herbicide glyphosate herbicide (équivalent à 2,25 – 12,0 L/ha de solution herbicide Vantage™ ou 1,69 – 9,0 L/ha de solution herbicide Vantage™ Plus MAX). Un surfactant est requis. Suivre les directives de mélange.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide Sightline A tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Si on effectue un mélange en réservoir, ajouter la quantité requise d'herbicide 2,4-D Ester ou d'herbicide 2,4-D Amine ou de glyphosate tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter le surfactant recommandé (tel que AG-SURF, AGRAL 90 ou CITOWETT PLUS) à 0,2 % v/v ou 2 litres par 1000 litres de solution pulvérisable.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

MÉTHODES D'APPLICATION

Applications sur plante individuelle (ou localisée/par bandes)

Mélanger l'herbicide Sightline A avec suffisamment d'eau, de surfactant et de produit d'association (si nécessaire) pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Observer les directives indiquées ci-dessus pour Mélange avec eau. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos

ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Aucune zone tampon aquatique ou terrestre n'est requise dans le cas d'applications sur plantes individuelles, localisées ou par bandes. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Gestion des plantes envahissantes
Une détection et une suppression précoces représente une stratégie clé pour prévenir la propagation de plantes envahissantes. Des traitements individuels ou des applications localisées ou par bandes avec l'herbicide Sightline A sur les espèces envahissantes (espèces sensibles indiquées dans Taux d'application) peuvent être efficaces dans un plan de lutte antiparasitaire intégrée. Pour maximiser et augmenter les avantages d'une suppression des mauvaises herbes/arbustes au moyen de l'herbicide Sightline A, on peut se servir d'autres pratiques de gestion de la végétation, telles que gestion du pâturage, fertilisation, brûlage dirigé, fauchage mécanique, désherbage à la main, lutte biologique et autres, selon des séquences et des combinaisons appropriées. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux pour obtenir des directives sur les meilleures pratiques de gestion en lutte antiparasitaire intégrée.

Application aérienne
Utiliser l'herbicide Sightline A seul, ou mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D amine ou l'herbicide 2,4-D ester ou du glyphosate, pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Appliquer l'herbicide Sightline A aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par voie aérienne. Pour une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Observer toutes les directives dans Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et la séquence du mélange. Se référer à l'étiquette de l'autre produit pour des directives, des instructions sur l'application aérienne et des mesures de précaution additionnelles.

Vérifier les étiquettes des autres produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) indiquée pour les autres du mélange en réservoir.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :
1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parralèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR
Ne pas utiliser l'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer l'herbicide Sightline A pour d'autres applications sur des sols où sont plantées, ou où seront plantées, des cultures sensibles ou des plantes utiles sensibles, à moins qu'il ait été établi que tous les résidus de cet herbicide sont disparus grâce à un nettoyage à fond de l'équipement.

L'équipement ayant servi à appliquer l'herbicide Sightline A doit être nettoyé à fond selon la procédure suivante avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Rincer et vider à fond l'équipement d'application après utilisation. Jeter l'eau de rinçage dans une zone non cultivée loin des sources d'approvisionnement en eau.
2. Rincer une deuxième fois en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ou d'agent de nettoyage de réservoir pour chaque 1 000 L d'eau. Faire circuler la solution dans tout le système afin qu'elle entre en contact avec toutes les surfaces internes (de 15 à 20 minutes). Laisser la solution reposer durant plusieurs heures, de préférence jusqu'au lendemain.
3. Vidanger la solution hors du réservoir par la rampe.
4. Rincer deux fois le système avec de l'eau propre, en faisant recirculer et en drainant à chaque fois.
5. Enlever les buses et les grilles et les nettoyer séparément.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide Sightline A, herbicide à la fois du groupe 4 et du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Sightline A et a d'autres herbicides du groupe 4 et 2 Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de facon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Sightline A ou les herbicides du même groupe 4 et 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

Label Code: CN-30409-001-F

012312

Dow AgroSciences

Sightline™ B
Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE

L'herbicide Sightline B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g e.a./L
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 30795 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Provoque une irritation occulaire. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans les zones residentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des endroits où des gens, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sport, les bâtiments publics et tout autre zone où le public en général, y compris les enfants, peuvent être exposés.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines ou les zones d'activité humaine, telles des residences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION
À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES
COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systemes par application directe, élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :
En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'herbicide Sightline B est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielle et autres endroits sons cultures au Canada. . L'herbicide Sightline B offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron.

MODE D'ACTION
L'herbicide Sightline B est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en déréglant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
Plantes sensibles
Ne pas appliquer l'herbicide Sightline B directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés
Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, un sol compacté, ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les periodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Mélanges en réservoir
Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Inc.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation
Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Pour éviter la dérive:
- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.
- Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Nettoyage de l'équipement
Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide Sightline B pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand d'herbicide Sightline B pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI
LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PÂTURAGES PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON AGRICOLES AU CANADA

Herbicide Sightline B utilisé seul
Appliquer l'herbicide Sightline B pour la suppression en postlevée du kochia à balais, y compris les biotypes résistants à l'ALS, dans les zones non cultivées, y compris le bord des routes, les emprises, les couverts herbacés vivaces permanents, et les zones de gestion de végétation industrielle. Voir le tableau pour connaître les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

Suppression du kochia à balais avec l'herbicide Sightline B utilisé seul

Mauvaises herbes	Taux d'herbicide Sightline B (L/ha)
Kochia à balais♦ (2-8 feuilles) suppression	0,84
Kochia à balais♦ (2-8 feuilles) répression	0,42

♦ Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de l'herbicide Sightline B est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Celle-ci peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

MODE D'APPLICATION

Périodes d'application
Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes en levée au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'herbicide Sightline B résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes
Utiliser le tableau de mélange ci-dessous pour mélanger l'herbicide Sightline B avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Tableau de mélange

Herbicide Sightline B	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
4,2 – 8,4 mL	10 L
42 – 84 mL	100 L
420 – 840 mL	1000 L

Utiliser le taux le plus élevé pour supprimer le kochia à balais lorsque les conditions de croissance sont moins favorables. Le taux d'application annuel maximum est de 840 mL/ha.

Restrictions
- **Intervalles pâturage: Le** bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- **Légumineuses :** Ne pas appliquer si des lésions aux légumineuses sont inacceptables. Celles-ci peuvent être moins sensibles à des blessures causées par des herbicides lorsque la plante est mûre et qu'il y a grenaison.
- Ne pas couper du foin dans les 7 jours suivant l'application.

Mélange en réservoir – Herbicide Sightline B + Herbicide Milestone™
On peut mélanger en réservoir l'herbicide Sightline B à l'herbicide Milestone pour élargir le spectre de mauvaises herbes et de plantes envahissantes supprimées. Utiliser 0,42 - 0,84 L/ha d'herbicide Sightline B avec 0,25 – 0,5 L/ha d'herbicide Milestone. Pour l'ordre du mélange, voir les instructions de mélange. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les précautions, le mode d'emploi, et les limitations du produit d'association.

Directives de mélange
1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
2. Lorsque le réservoir du pulvérisateur est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter l'herbicide Milestone. Si l'on doit utiliser plus d'un contenant de Milestone, ajouter tous les contenants de Milestone avant d'ajouter tout autre produit.
3. Ensuite, ajouter l'herbicide Sightline B. Continuer à remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau voulu.

ZONE TAMPONS
Aucun zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, étangs, fondrières des Prairies, bourbiers, ruisseaux, marais, milieux humides et réservoirs).

Methode d'application	**Culture**	**Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :**		
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de		**Habitat terrestre***
		Moins de 1 m	**Plus que1 m**	
Pulvérisateur de champ	Grands pâturages libres, et les pâturages permanents, terres non agricoles, y compris les droits de passage	1	1	5

*Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on pulvérise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits combinés et laisser la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée sur l'une de ces étiquettes, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance à l'herbicide Sightline B, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Sightline B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Sightline B ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

010313

Label Code : CN-30795-001-E